



MAIRIE DE
SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 34/2025

OBJET : RECEPTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

MESURES : FERMETURE TEMPORAIRE PARKING PLACE SYLVAIN HALFON

DATES : LE LUNDI 8 JUILLET 2025

Nous, Maire de la Commune de Sainte Marguerite-sur-Mer,

VU :

- Le Code de la Route ;
- Les articles L.2212-2 et L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 ;
- L'intérêt général ;
- La demande présentée par Mr Frédéric MADRE en date du 30 mai 2025 ;

CONSIDERANT :

- Qu'en raison des travaux de construction effectués par Mr MADRE il y a lieu de restreindre l'accès au parking de la place Sylvain Halfon, dans un but de sécurité publique ;

ARRETONS

Article 1er : La circulation des véhicules sera interdite Place Sylvain Halfon le lundi 8 juillet 2025 à partir de 8 h, jusqu'au mardi 9 juillet à 10 h.

Article 2 : Durant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit Place Sylvain Halfon.

Article 3 : Mr MADRE veillera à ce que le revêtement du parking ne soit pas endommagé.

Article 4 : Madame le Maire de Sainte Marguerite Sur Mer, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Offranville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte Marguerite-sur-Mer, le 17 juin 2025

Véronique DEPREUX
Maire

